

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

**RAPPORT N° 27-190606-CULT-**

**PARCOURS ARTISTIQUE SUR LA THÉMATIQUE DE LA CITOYENNETÉ**  
**- 1<sup>ERE</sup> PHASE : MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ EN ASPE-**  
**PHASE OPÉRATIONNELLE 2019**

Mme MEDARD expose :

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2018,  
Vu la procédure de consultation et de sélection,  
Vu la présentation en Conseil des Maires du 21 mai 2019 à LASSEUBETAT,

Le patrimoine peut devenir en premier lieu un vecteur d'éducation et de développement territorial partagé, créateur de cohérence et de cohésion dans la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du Haut-Béarn.

Le projet « Mémoire en Aspe – une œuvre pour la paix » doit permettre d'inspirer une réflexion sur les questions de partage, de citoyenneté et les valeurs de la démocratie à décliner ensuite sur l'ensemble de notre territoire du Haut-Béarn.

Ainsi, ce projet de création artistique autour de la mémoire des disparus aspois de la première guerre mondiale, constitue un premier volet d'un parcours mémoire-citoyenneté, et vise les objectifs suivants :

- Ancrer une démarche artistique contemporaine dans l'espace public aspois autour de la mémoire des noms des soldats disparus durant le premier conflit mondial,
- Sensibiliser les habitants et un public de tous âges à l'histoire des conflits mondiaux européens, par le biais de l'art, en les invitant à réfléchir à la nécessité de préserver une Europe en paix sans nationalisme exacerbé, ouverte aux autres dans le respect des identités de chacun.
- Inclure un volet éducation et communication en parallèle au travail de création. Il est indispensable que les habitants puissent s'approprier le projet en y étant associés,
- S'insérer dans une démarche de valorisation touristique du Haut-Béarn en Vallée d'Aspe en développant un itinéraire entre plusieurs sites permettant à la fois de découvrir un territoire, une histoire et une œuvre contemporaine.

L'œuvre sera déployée sur cinq sites, articulée autour d'un site majeur : la gare de BEDOUS, en raison de leurs rôles historiques et symboliques : ACCOUS (plateau de Lhers), AYDIUS, CETTE-EYGUN et SARRANCE.

Il s'agira d'une œuvre plastique contemporaine issue du monde de la bande dessinée et des arts graphiques qui sera réalisée par un collectif de trois artistes.

Cette commande artistique constitue le cœur du programme. Le succès de sa réalisation et sa réception par le public dépendront aussi des liens qui seront tissés par les artistes sélectionnés avec les habitants de la Vallée tout au long du processus de création. Durant un temps de résidence dans la Vallée d'Aspe, ils seront au contact de la population permettant ainsi des échanges, des rencontres, des participations au processus de leur création. Cette résidence favorisera l'accès des jeunes à l'offre culturelle (travail avec le collège d'Aspe), aidera à développer leur esprit critique et leur permettra d'accéder à une politique cohérente d'éducation artistique et culturelle.

L'accueil en résidence de ces artistes-auteurs permettra aussi de mettre en avant une sélection d'ouvrages issue des fonds du réseau lecture publique du Haut-Béarn et la diffusion de ces ouvrages sur l'ensemble du territoire avec un accompagnement, du conseil et une sensibilisation, permettant de faire découvrir la BD comme véritable objet culturel. Un programme d'activités culturelles, artistiques, d'animations, d'ateliers et de rencontres sera proposé au sein du réseau intercommunal de lecture publique

Le plan de financement ci-dessous sous-tend la réalisation du projet :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Conception-réalisation	38 363,63		
Fabrications	90 000,00	Etat	84 000,00
Livraisons, assemblages, fixation et poses (hors terrassement)	10 000,00	Région	60 000,00
Coordination et maîtrise d'œuvre	10 909,10	Fondation SNCF	13 000,00
Déplacements, divers frais techniques	8 833,00		
Médiation artistique	8 000,00	Association Mémoire d'Aspe (dont subventions Culture)	8 000,00
Hébergement	2 000,00	CC Haut Béarn	23 000,00
Animation et actions culturelles	19 894,27		
<b>Total :</b>	<b>188 000,00</b>	<b>Total :</b>	<b>188 000,00</b>

L'inscription des crédits budgétaires correspondant fait l'objet d'une décision budgétaire modificative.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement proposé, et l'inscription des crédits budgétaires correspondants (budget 30) via une décision modificative budgétaire lors de cette même séance,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre des opérations sus-indiquées.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Affiché le 19.06.19

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019